



Du refuge de Turia à la station Arc 2000

Vanoise - VILLAROGGER



Lande à rhododendrons ferrugineux, entre Plan Bois et le Plan de l'Aiguille (MELE Stephane)

Dernière étape du tour du Mont Pourri ! Sous le regard triomphant de l'Aiguille Rouge, le randonneur progresse entre 1900 et 2400 m d'altitude, dans une alternance de forêts, landes à rhododendrons et fourrés de myrtilles !

Vous quittez **le refuge de Turia et son ambiance de bout du monde**, pour vous diriger vers la **Réserve naturelle des Hauts de Villaroger**. **Chamois, lagopèdes et tétras-lyres comptent parmi les hôtes discrets de ce territoire protégé**. Epicéas, mélèzes, aulnes verts, rhododendrons, pelouses d'altitude et pâturages font la diversité de ce milieu d'exception. En approchant de la station Arc 2000, l'itinéraire coudoie **une forêt de pins Cembro, habitat tout désigné de l'emblématique cassenoix moucheté**.

Infos pratiques

Pratique : A pied

Durée : 4 h

Longueur : 9.1 km

Dénivelé positif : 484 m

Difficulté : Difficile

Type : Traversée

Thèmes : Point de vue

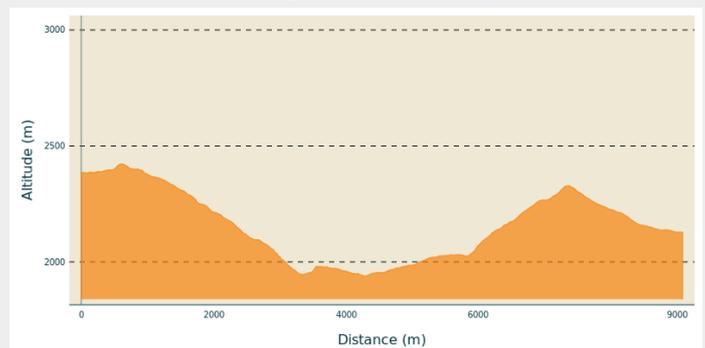
Itinéraire

Départ : Refuge de Turia

Arrivée : Arc 2000

Communes : 1. VILLAROGER
2. BOURG-SAINT-AURICE

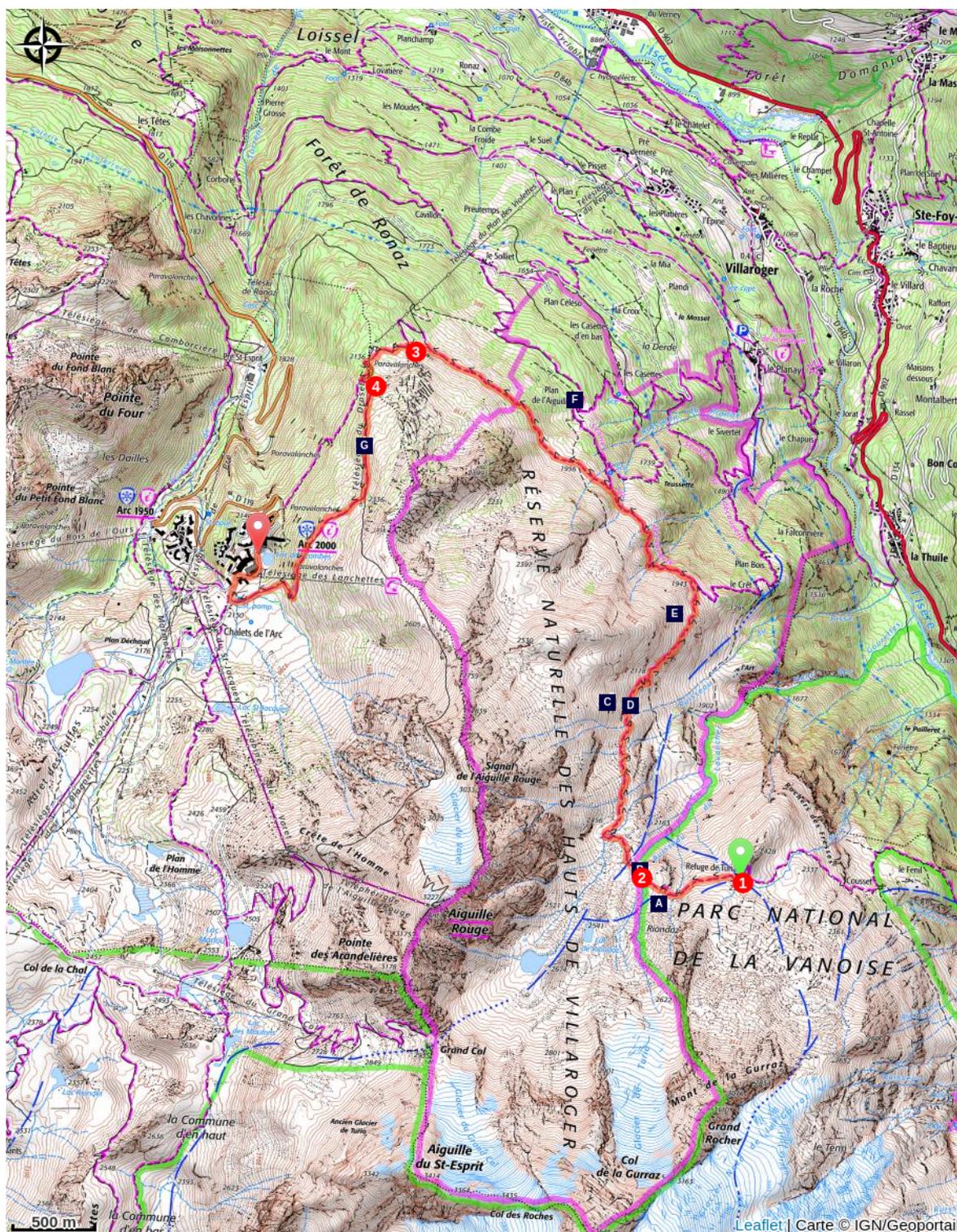
Profil altimétrique



Altitude min 1939 m Altitude max 2423 m

1. Du refuge, prendre direction Le Planay - Arc 2000. Après le passage en bosse d'une ancienne moraine glaciaire, le sentier descend puis quitte le cœur du Parc national au niveau d'une passerelle pour entrer dans la Réserve Naturelle des Hauts de Villaroger.
2. Le chemin, toujours bien marqué, suit le versant Est de l'Aiguille Rouge, toujours rester sur le sentier le plus à gauche.
3. Arrivé aux pistes de ski, monter au Plan des Violettes et rejoindre le départ du télésiège du Droset.
4. Suivre la ligne de la remontée mécanique sur une courte distance avant de retrouver la sente qui entre, à droite, dans la forêt de pins cembro. Rejoindre la station d'Arc 2000 depuis un parking situé en aval.

Sur votre chemin...



-  Les moraines de Riondaz (A)
-  Les chiens de protection de troupeau (C)
-  La zone de combat (E)
-  La cembraie d'Arc 2000 (G)
-  Le trèfle des rochers (B)
-  La Réserve Naturelle des Hauts de Villaroger (D)
-  La chèvrerie du Plan de l'Aiguille (F)

Toutes les infos pratiques

En coeur de parc

Le Parc national de la Vanoise est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu'il est utile de connaître pour préparer son séjour. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [la page réglementation](#).

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Réserve naturelle nationale des Hauts de Villaroger combe centrale

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Novembre, Décembre

Contact : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
François-Xavier Girardo
06 16 15 32 14

Située en bordure du domaine skiable des Arcs, la Réserve Naturelle a été créée dans le but de maintenir une zone de refuge pour la faune montagnarde. Les espèces concernées sont : chamois, cerf, chevreuil, lièvre variable, lagopède alpin et Tétras Lyre...

La pratique du ski est limitée à deux itinéraires : l'itinéraire des Lanchettes et l'itinéraire du Grand Col.

Pour pratiquer ces itinéraires, vous devez :

- soit être accompagné d'un professionnel (guide ou moniteur de ski),
- soit, pour les particuliers, avoir suivi une séance d'habilitation. Cette séance de 2 heures est dispensée par l'Office National des Forêts.

Afin d'assurer la protection de ces zones de quiétude, veiller à suivre les panneaux d'information disposés à l'entrée des itinéraires, et en bordure des combes interdites à la pratique du ski.

En cas d'infraction à la loi, vous êtes passibles d'une amende de 135 € dans les secteurs interdits et de 68 € dans les secteurs réglementés pour les personnes sans habilitation.

Réserve naturelle nationale des Hauts de Villaroger -combe des paravalanches

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Novembre, Décembre

Contact : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
François-Xavier Girardo
06 16 15 32 14

Située en bordure du domaine skiable des Arcs, la Réserve Naturelle a été créée dans le but de maintenir une zone de refuge pour la faune montagnarde. Les espèces concernées sont : chamois, cerf, chevreuil, lièvre variable, lagopède alpin et Tétras Lyre...

La pratique du ski est limitée à deux itinéraires : l'itinéraire des Lanchettes et l'itinéraire du Grand Col.

Pour pratiquer ces itinéraires, vous devez :

- soit être accompagné d'un professionnel (guide ou moniteur de ski),
- soit, pour les particuliers, avoir suivi une séance d'habilitation. Cette séance de 2 heures est dispensée par l'Office National des Forêts.

Afin d'assurer la protection de ces zones de quiétude, veiller à suivre les panneaux d'information disposés à l'entrée des itinéraires, et en bordure des combes interdites à la pratique du ski.

En cas d'infraction à la loi, vous êtes passibles d'une amende de 135 € dans les secteurs interdits et de 68 € dans les secteurs réglementés pour les personnes sans habilitation.

Réserve naturelle nationale des Hauts de Villaroger

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Novembre, Décembre

Contact : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
François-Xavier Girardo
06 16 15 32 14

Située en bordure du domaine skiable des Arcs, la Réserve Naturelle a été créée dans le but de maintenir une zone de refuge pour la faune montagnarde. Les espèces concernées sont : chamois, cerf, chevreuil, lièvre variable, lagopède alpin et Tétràs Lyre...

La pratique du ski est limitée à deux itinéraires : l'itinéraire des Lanchettes et l'itinéraire du Grand Col.

Pour pratiquer ces itinéraires, vous devez :

- soit être accompagné d'un professionnel (guide ou moniteur de ski),
- soit, pour les particuliers, avoir suivi une séance d'habilitation. Cette séance de 2 heures est dispensée par l'Office National des Forêts.

Afin d'assurer la protection de ces zones de quiétude, veiller à suivre les panneaux d'information disposés à l'entrée des itinéraires, et en bordure des combes interdites à la pratique du ski.

En cas d'infraction à la loi, vous êtes passibles d'une amende de 135 € dans les secteurs interdits et de 68 € dans les secteurs réglementés pour les personnes sans habilitation.

Sur votre chemin...



✿ Les moraines de Riondaz (A)

Les moraines sont constituées de matériaux arrachés, transportés et déposés par les glaciers. Milieu écologiquement contraignant, elles abritent une flore caractéristique, de petite taille, essentiellement herbacée à feuillage réduit, adaptée à ce milieu sec et instable. Les dépressions creusées par les glaciers de Turia et du Grand Col, au sud-ouest, et les dépôts morainiques engendrés par leur retrait, ont induit la formation de deux petits lacs d'altitude, cachés entre 2500 et 2700 m au cœur des moraines de Riondaz

Crédit photo : Christian Balais, PNV



✿ Le trèfle des rochers (B)

Cette plante protégée affectionne les sols rocaillieux et siliceux des moraines. Rare en France, elle n'est connue que dans 4 communes de Vanoise dont Villaroger. Une petite station se situe en rive gauche du torrent, à une dizaine de mètres au nord de la passerelle. Pour le voir, n'hésitez pas à vous mettre à 4 pattes car, si ce trèfle entièrement recouvert de poils est facilement reconnaissable à son aspect vert-grisâtre, ses inflorescences globuleuses ne dépassent guère 1 cm de diamètre

Crédit photo : Christian Balais, PNV



Les chiens de protection de troupeau (C)

Les moutons passent l'été en compagnie de plusieurs types de chiens. Ceux de conduite, comme le border collie, permettent aux bergers de « guider » le troupeau. Les chiens de protection, comme le Montagne des Pyrénées (ou Patou) et le Berger d'Anatolie, sont uniquement destinés à la défense des brebis. Grâce à leur odorat développé, les chiens de protection détectent rapidement la présence du loup et adaptent leur stratégie de défense afin de le repousser.

Un bon chien de protection prévient le berger de chaque intrusion dans un périmètre proche des moutons. Aboyant et dévalant la pente, un tel chien peut vous impressionner. Il est possible qu'il vienne à votre contact pour vous flairer. Gardez un comportement calme : ne criez pas, ne jetez pas de pierre, ne menacez pas avec votre bâton, ne courez pas. Placez votre sac-à-dos devant vous, pour matérialiser une distance avec le chien. Arrêtez-vous et attendez le berger, ou contournez largement le troupeau.

Crédit photo : Nathalie Tissot, PNV



La Réserve Naturelle des Hauts de Villaroger (D)

La Réserve Naturelle des Hauts de Villaroger a été créée par décret du 28 janvier 1991 et protège des zones boisées qui jouxtent le Parc national de la Vanoise. Elle couvre une superficie de 1062 hectares sur la commune de Villaroger et sa gestion est assurée par l'Office National des Forêts. 475 espèces florales y sont recensées, dont certaines présentent une forte valeur telle que le genévrier sabine, l'androsace des Alpes, l'ancolie des Alpes, l'ail caréné ou encore la clématite des Alpes.

La faune est également diversifiée. 75 espèces d'oiseaux sont dénombrées parmi lesquelles le gypaète barbu, le tarin des aulnes, le tichodrome échelette, la huppe fasciée, le cassenoix moucheté ainsi qu'une population remarquable de tétras lyre. Le bouquetin, le chevreuil, le chamois et le cerf comptent parmi les grands ongulés observés dans la Réserve.

Crédit photo : Stéphane MELE



✿ La zone de combat (E)

Située entre 2000 et 2500 mètres d'altitude, la zone de combat correspond à la limite entre l'étage subalpin et l'étage alpin. C'est au niveau de cette césure que la forêt disparaît. Les arbres sont confrontés à des conditions climatiques très dures, qui impacte leur croissance. Ils se font moins nombreux et prennent des formes rabougries. A cet endroit de votre randonnée, la zone de combat se caractérise par quelques épicéas qui peinent à se développer et une abondance de landes à rhododendrons et myrtilles. Cette végétation rase représente un habitat de choix pour de nombreuses espèces animales comme le Tétrás-lyre qui y élève ses jeunes.

Crédit photo : Christian Balais, PNV



🐐 La chèvrerie du Plan de l'Aiguille (F)

Le bâtiment du Plan de l'Aiguille est occupé par un troupeau d'environ 120 chèvres chamoisées. Elles pâturent tout l'été dans les alpages environnants, sous la surveillance attentive du berger ou de la bergère. Si le lait est caillé sur place au Plan de l'Aiguille, il est transformé à la fromagerie du Planay en tommes, Tarentais ou Goyet.

Crédit photo : Patrick Folliet, PNV



✿ La cembraie d'Arc 2000 (G)

La cembraie est une forêt peu dense constituée de pins Cembro, ou arolles. Le pin Cembro est un arbre caractéristique de la haute montagne car il se développe entre 1 700 et 2 400 mètres d'altitude, là où les hivers sont très longs et les températures rigoureuses. Ses aiguilles sont regroupées par 5.

Pour devenir un petit arbre de 1,30 mètre de haut, il lui faudra 30 ans ! En prenant son temps, cet arbre à la silhouette ovoïde peut atteindre les 25 mètres en... 600 ans ! Un record de longévité chez les conifères ! Le pin Cembro fait le bonheur d'un oiseau, le casse-noix moucheté, qui déguste volontiers les graines contenues dans ses cônes. Afin de constituer des réserves pour l'hiver, l'oiseau disperse les graines dans de multiples cachettes, ce qui contribue à l'extension de la cembraie

Crédit photo : Stéphane MELE